

DEC181778DIRE**Décision portant nomination de M. Michel HASSAN aux fonctions de chargé de mission****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Michel HASSAN, Ingénieur de recherche 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science, pour la Direction pour l'Innovation et les Relations avec les Entreprises, direction rattachée à la DGDS, du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Sa mission a pour objet d'accompagner le déploiement d'un ou plusieurs « Focus Transfert CNRS ». La mission sera conduite en coordination étroite avec le responsable de la stratégie Nationale de Valorisation « Focus Transfert » de la DIRE.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel HASSAN demeure affecté au Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS) UPR8001 - 7 avenue du Colonel Roche - BP 5420031031 TOULOUSE CEDEX 4.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 M. Michel HASSAN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 JUIN 2018**

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90